
MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 AVRIL 2018

<u>Etaient présents</u>: GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent: GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, ROLET Jean-Yves et ROLET Joëlle.

<u>Absents excusés:</u> BERHAULT Jacques (procuration donnée à GREUSARD Liliane) PONTHUS Nathalie_(procuration donnée à GRASSA Martine) MONNIN Antoine (procuration donnée à MONNIN Marie-Claire)

Lecture des délibérations du dernier Conseil Municipal.

Madame la maire informe le Conseil Municipal que la ligne affectation de résultats a été oubliée dans la convocation et se permet de la rajouter au **point 1 bis**

1. Comptes administratifs 2017 et approbation avec le compte de gestion

Mme le Maire présente l'ensemble des comptes administratifs 2017 conformes aux comptes de gestion établis par la Trésorerie.

Madame le Maire s'étant retirée, Madame GREUSARD Liliane, doyenne de l'assemblée, met au vote les différents comptes administratifs conformes aux comptes de gestion 2017 de Monsieur le Trésorier qui sont adoptés comme suit :

Budget Général:
Budget Assainissement:
Budget Eau:
Budget Bois:
9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

1° bis affectation des résultats

	Budget Général	Budget Bois	Budget Eau	Budget Assainisse- ment
R1068	19 321.59 €	2 235.00 €	0€	3 610.52 €
R002	88 841.36 €	28 807.48 €	8 280.03 €	19 090.25 €

Affectation des résultats approuvés à l'unanimité des présents

1. Budgets primitifs 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents les budgets primitifs de l'exercice 2018 (Bois, eau, assainissement et le budget général) présentés par le Maire.

Section	Budget Général	Budget Bois	Budget Eau	Budget Assainisse- ment
Fonctionne- ment Dépenses	241 613.20 €	156 412.00 €	55 577.00 €	68 645.00 €
Fonctionne- ment Recettes	262 332.86 €	228 026.48 €	55 577.00 €	68 645.00 €
Investisse- ment Dépenses	287 749.07 €	7 771.00 €	33 269.00 €	37 994.52 €
Investisse- ment Recettes	287 749.07 €	7 771.00 €	33 269.00 €	37 994.52 €

2. Fixation des taux d'impôts locaux 2018 :

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal :

- décide d'augmenter les taux de taxes directes locales de 1% avec 10 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.
- fixe le produit attendu de fiscalité directe locale à un total de 41 533 €, et décide de retenir pour chacune des 4 taxes directes locales les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation:
Taxe foncière (bâti):
Taxe foncière (non bâti):
12.59 %
9.74 %
10.17 %

1. Création d'un emploi occasionnel (tuilage) :

Courant mars 2018 Mme la maire a informé verbalement la secrétaire en place que son CDD ne serait pas renouvelé.

Au vu de la future fin de ce contrat (13/05/2018), il y a avait lieu de prévoir l'embauche d'une personne « en tuilage » afin qu'elle soit formée à ce poste avant le départ de la secrétaire actuelle Madame MICHEL Sarah a fait acte de candidature et a été retenue par une commission formée de Mme La Maire, Mme Monnin 1ère adjointe et Mme Rolet Joëlle, conseillère, et un premier CDD de 15 heures a été établi pour les dates suivantes 19/03/2018/ au 13/05/2018. Madame MICHEL percevra le traitement correspondant à l'échelon 05 du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe soit indice brut 372 dans la proportion de 15/35ème auquel s'ajoutera le cas échéant le supplément familial de traitement.

Madame la maire informe le Conseil qu'à la date du 27/03/2018, Madame MICHEL Sarah, a présenté « en main propre» sa lettre de démission.

Ce jour, 12 avril 2018, comme prévu sur le contrat d'embauche, Madame la maire, remet en « main propre » la lettre de fin de contrat à la secrétaire en place et l'informe qu'elle le recevra également en lettre recommandée.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 19 AVRIL 2018 Mme la Maire,